

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU**  
**4 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 4 avril, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28-02-2017.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, André BEAUGENDRE, Patrice BAERT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Bruno GUILLET, Emmanuel VALOT, Perrine OIRY, Carole ROCHETEAU, Elodie COUTAND et Jérôme QUINT

Valérie JOLLY, Sèverine BOURGET et Laëtitia CHATRY étaient absentes et excusées.

Valérie JOLLY a donné pouvoir à Dominique LEFRANC-QUEFFURUS

Jérôme QUINT a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 07-03-2017 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : itinéraires n° 48 de trivalis

Rajout d'un sujet à l'ordre du jour : prolongation du contrat de Jean-Bernard DUGUY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération du 7 mars 2017 concernant une demande d'un particulier de rétrocéder une concession du cimetière à la commune, ce dernier n'a pas accepté les conditions financières proposées par la commune. Donc aucune rétrocession n'a eu lieu.

**DELIBERATIONS PRISES**

**1. Affectation du résultat budget communal**

**Le Conseil Municipal considérant le budget communal**

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 :

A - Résultat de l'exercice (recettes-dépenses) : + 224 108.38 €

B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif 2015) : + 417 102.04 €

C - **Résultat à affecter (A +B) : + 641 210.42 €**

Investissement :

D - Solde d'exécution 2016

D 001 (besoin de financement) : - 74 230.11 €

R 001 (excédent de financement) : 0 €

E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2016

Besoin de financement : - 22 640 €

Excédent de financement : 0 €

**F – besoin de financement (D + E) : - 96 870.11 €**

**Le Conseil Municipal décide :**

**Affectation C : + 641 210.42 €**

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement : 96 870.11 €

2) Report en fonctionnement : Recettes (002) : 544 340.31 €

**2. Affectation du résultat budget assainissement**

**Le Conseil Municipal considérant le budget assainissement**

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 :

A - Résultat de l'exercice : + 81 472.71 €

B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif 2016) : + 64 768.91 €

C - **Résultat à affecter (A +B) : + 146 241.62 €**

Investissement :

D - Solde d'exécution 2016

D 001 (besoin de financement) : - 96 751.91 €

R 001 (excédent de financement) : 0 €

E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2016

Besoin de financement : - 122 981 €

Excédent de financement : 0 €

**F – Besoin de financement (R- E) : - 219 732.91 €**

**Le Conseil Municipal décide :**

**Affectation C : + 146 241.62 €**

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement : 146 241.62 €

2) Report en fonctionnement : Recettes (002) : 0 €.

**3. Vote du budget primitif communal**

Le budget s'équilibre en fonctionnement en dépenses et recettes : 1 033 622 €

Le budget s'équilibre en investissement en dépenses et recettes : 940 898 €

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit le montant du produit fiscal pour 2017 et les taux des contributions directes pour le budget communal avec une augmentation de 1% :

**Taxe d'habitation**

base notifiée : 775 700

taux : 17.30 %

produit fiscal : 134 196 €

**Taxe foncière sur propriété bâtie**

base notifiée : 460 100

taux : 19.03 %

produit fiscal : 87 557 €

**Taxe foncière sur propriété non bâties**

base notifiée : 58 300

taux : 51.46 %

produit fiscal : 30 001 €

**TOTAL : 251 754 €**

**4. Vote du budget primitif assainissement**

Le budget s'équilibre en fonctionnement en dépenses et recettes : 50 315 €

Le budget s'équilibre en investissement en dépenses et recettes : 417 227 €

**5. Vote du budget lotissement « Les Rouillères »**

Le budget s'équilibre en fonctionnement en dépenses et recettes : 309 834 €

Le budget s'équilibre en investissement en dépenses et recettes : 469 650 €

**6. Révision des statuts du sydev**

Le Comité syndical du SyDEV a, par délibération en date du 17 mars 2017, approuvé l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération et adopté un nouveau projet de statuts, dont les principales modifications sont les suivantes :

- La modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- La modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,

- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- La modification des règles de représentation des adhérents : Le comité syndical serait représenté par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Ile d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour cette modification des statuts.

#### **7. Encaissement d'un chèque de 40 €**

Suite au passage des gens du voyage dans la zone artisanale, ils ont laissé un chèque de 40 € pour le dédommagement en eau et électricité.

#### **8. Devis pour la maintenance du défibrillateur**

L'entreprise cardiosecours propose un devis de 162 € T.T.C pour la maintenance annuelle du défibrillateur à la salle polyvalente. Avant c'était la communauté de communes du pays de Palluau qui supportait cette charge. Les conditions tarifaires sont les mêmes. Le conseil municipal émet un avis favorable

#### **9. Prolongation du contrat de Jean Bernard DUGUY**

Le conseil municipal décide de prolonger le contrat de Jean Bernard DUGUY jusqu'au 31/05/2017 pour un accroissement temporaire d'activité lié principalement à l'entretien des espaces verts.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Compte-rendu des commissions**

- Commission scolaire : réunion le jeudi 18 mai à 19h
- Commission voirie-bâtiments : réunion le vendredi 21 avril à 20h
- Commission information : distribution du bulletin le week-end de pâques
- Commission culturelle : information de la balade entre les deux rives le mercredi 26 juillet à 18h30

#### **Contraction d'un emprunt de 200 000 € auprès du crédit mutuel pour 10 ans au taux de 1.09%**

#### **Remplacement du copieur par vendée bureau**

En 2012, le conseil municipal avait décidé de louer à l'entreprise vendée bureau le copieur pour 5 ans.

Le contrat arrive à son terme et le copieur va être changé selon les conditions suivantes :

231.60 € T.T.C par trimestre de location du matériel cartouches incluses

Maintenance trimestrielle :

Page noire à 0.0045 € l'unité

Page couleur à 0.045 € l'unité

Ce qui fait une enveloppe approximative de 1500 € T.T.C. par an

Le conseil municipal donne un avis favorable

#### **Comité Technique de l'Energie le 4 mai à 18h**

Rendez-vous en mairie pour co-voiturage avec Bruno GUILLET, André BEAUGENDRE, Xavier PROUTEAU et Jérôme QUINT à 17h30

#### **Rappel des permanences pour les bureaux de vote**

#### **Fermeture du secrétariat de la mairie pendant les congés de Christelle CHIGNON le matin du 10-04 au 15-04-2017 inclus**

#### **Prochaine réunion le mardi 2 mai à 20h30**

**Fin de séance à 23h15**

Le Maire : Xavier PROUTEAU